

**Traitement des réclamations**

Toute réclamation émanant de porteurs de parts des OPCVM gérés, peut être adressée gratuitement, à la société de gestion par courrier ou par email, aux adresses indiquées ci-dessous :

**PLEIADE ASSET MANAGEMENT**

12 rue Vivienne  
75002 Paris

[infos@pleiade-am.com](mailto:infos@pleiade-am.com)

Les délais de traitement des réclamations sont de :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la date de réception de la réclamation pour ce qui concerne l'accusé de réception,
- Deux mois maximum à compter de la date de réception de la réclamation pour ce qui concerne l'envoi de la réponse au client, sauf circonstances particulières.

En cas de désaccord définitif avec Pléiade AM, le réclamant peut s'adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers :

- Par courrier adressé au 17 place de la Bourse -75082 PARIS CEDEX 02
- ou via le formulaire de demande de médiation disponible sur le site de l'A.M.F :  
[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) rubrique "médiateur"

Le réclamant peut également, dans la rubrique "Médiateur" du site de l'A.M.F, prendre connaissance de la Charte de la Médiation de l'A.M.F.